

11 oct 2019 -15:30

Appartient à Conseil des ministres du 11 octobre 2019

Inclusion de la municipalité de Campione d'Italia et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'UE

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 22 décembre 2009 relative au régime général d'accise.

Cet avant-projet de loi vise à transposer la directive européenne (UE) 2019/475 en ce qui concerne l'inclusion de la municipalité italienne de Campione d'Italia, enclave italienne sur le territoire de la Suisse, et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'Union et dans le champ d'application territorial de la directive 2008/118/CE relative au régime général d'accise.

Conformément à la directive 2019/475, les Etats membres sont tenus d'adopter les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer aux modifications apportées par ces directives, avec effet au 1er janvier 2020.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be